Nangis
République Française

Département de Seine-et-Marne

Canton de Nangis
COMMUNE DE NANGIS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 avril 2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2021/AVRIL/034	
Date du conseil municipal 14/04/2021	**OBJET :** VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 DE LA COMMUNE
Date de la convocation 08/04/2021	
Date de l'affichage 08/04/2021	

L'an deux mille vingt et un, le quatorze avril à dix-neuf heures trente, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Madame Nolwenn LE BOUTER, Maire, en suite des convocations adressées le 8 avril 2021.

Étaient présents :

Nolwenn **LE BOUTER**, Alban **LANSELLE**, Philippe **DUCQ**, Stéphanie **SCHUT**, Serge **HAMELIN**, Edith **LION**, Dany **FAROY**, Chantal **REGNAULT-GALLOIS**, Armand **DE MAIGRET**, Jules-Armand **NOUGA NOUGA**, Fabrice **HOULIER**, Nathalie **PIEUSSERGUES**, Valérie **JACKY**, Sylvie **POIRIER**, Angélique **RAPPAILLES**, Frédéric **BRUNOT**, Nimca **CIGE**, Cédric **CONTENT**, Suzanna **MARTINET**, Mahmut **GÜNER**, Michel **BILLOUT**, Mohammed **KHERBACH**, Guy-Bertrand **TCHIKAYA**, Nathalie **COSSERON**, Clotilde **LAGOUTTE**, Aymeric **DUROX**.

Étaient absents :

- Catherine **OUSSET** représentée par Angélique **RAPPAILLES**
- Luis-José **TENTE MARQUES** représenté par Philippe **DUCQ**
- Sylvie **GALLOCHER** représentée par Clotilde **LAGOUTTE**

Madame Chantal REGNAULT-GALLOIS est nommée secrétaire de séance conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20210421-2021-AVR-034-DE
Date de télétransmission : 21/04/2021
Date de réception préfecture : 21/04/2021

Le Conseil municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2312-1,

VU l'article 107 de la loi NOTRe n° 2015-991 du 7 août 2015 a modifié les articles L2312-1, L 3312-1, l 4312-1, l 5211-36 et L5622-3 du code général des collectivités territoriales (CGCT) relatifs au débat d'orientation budgétaire en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat,

VU le Rapport d'Orientation Budgétaire présenté en conseil municipal le 11 mars 2021,

VU la commission des finances qui s'est tenue le 8 avril 2021,

CONSIDERANT la présentation du budget primitif 2021 de la commune selon la note de synthèse ci-jointe, sans reprise anticipée de résultat ni vote sur le chapitre 65 pour les subventions,

Après en avoir délibéré, avec 22 voix Pour et 7 voix Contre,

ARTICLE 1:

DIT que le budget primitif 2021 s'équilibre comme suit :

La section de fonctionnement s'équilibre comme suit :

DEPENSES

Chapitre 011 Charges à caractères général	2 415 241.71
Chapitre 012 Charges de personnel	7 999 773.00
Chapitre 014 Atténuations de produits	178 145.00
Chapitre 65 Autres charges de gestion courante	1 919 651.16
Chapitre 66 Charges financières	302 868.60
Chapitre 67 Charges exceptionnelles	74 280.00
Chapitre 023 Virement à la section d'investissement	680 000.00
Chapitre 042 Dotations aux amortissements	371 119.40
Total dépenses de fonctionnement	***13 941 078.87***

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20210421-2021-AVR-034-DE
Date de télétransmission : 21/04/2021
Date de réception préfecture : 21/04/2021

RECETTES

Chapitre 013 Atténuation de charges	398 209.12
Chapitre 70 Produits de services	1 523 951.75
Chapitre 73 Impôts et taxes	9 088 923.00
Chapitre 74 Dotations et participations	2 700 237.00
Chapitre 75 Autres produits de gestion courante	156 125.00
Chapitre 77 Produits exceptionnels	49 800.00
Chapitre 042 Dotations aux amortissements	23 833.00
Total recettes de fonctionnement	***13 941 078.87***

La section d'investissement s'équilibre comme suit :

DEPENSES

Chapitre 20 Immobilisations incorporelles	239 750.00
RAR Chapitre 20	84 358.65
Chapitre 21 Immobilisations corporelles	2 397 787.00
RAR Chapitre 21	283 191.51
Chapitre 23 Immobilisations en cours	160 000.00
RAR Chapitre 23	195 407.09
Chapitre 16 Emprunts et dettes assimilées	693 147.50
Chapitre 040 Dotations aux amortissements	23 833.00
Total dépenses d'Investissement	***4 077 474.75***

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20210421-2021-AVR-034-DE
Date de télétransmission : 21/04/2021
Date de réception préfecture : 21/04/2021

RECETTES

Chapitre 10 Dotations et fonds divers	440 445.00
RAR Chapitre 10	96.48
Chapitre 13 Subvention d'investissement	493 229.00
RAR Chapitre 13	349 124.63
Chapitre 16 Emprunts et dettes assimilées	1 730 960.24
Chapitre 021 Virement de la section de fonctionnement	680 000.00
Chapitre 024 Produits de cessions	12 500.00
Chapitre 040 Dotations aux amortissements	371 119.40
Total recettes d'Investissement	***4 077 474.75***

ARTICLE 2:

APPROUVE le budget primitif 2021 sans reprise anticipée de résultat, avec des prévisions budgétaire au chapitre 65 sans vote sur les subventions qui seront ventilées en Décision Modificative première lors de la reprise de résultat.

ARTICLE 3:

DECIDE de voter le budget primitif de la commune comme exposé ci-dessus et détaillé dans la note de synthèse ci annexée.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
ont signé au registre les membres présents

Nangis, le 19 avril 2021

Le Maire,

MAIRIE DE NANGIS (SEINE-ET-MARNE)

Nolwenn LE BOUTER

Certifié exécutoire compte tenu de sa télétransmission
en Sous-Préfecture le 21/04/2021
Et de la transmission ou notification
et publication le 21/04/2021

Le Maire
Nolwenn LE BOUTER

MAIRIE DE NANGIS (SEINE-ET-MARNE)

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20210421-2021-AVR-034-DE
Date de télétransmission : 21/04/2021
Date de réception préfecture : 21/04/2021

COMMUNE DE NANGIS - COMMUNAL - BP - 2021

III - ANNEXES	III
ARRETE ET SIGNATURES	B

Nombre de membres en exercice : 29
Nombre de membres présents : 29
Nombre de suffrages exprimés : 29
Date de convocation : 08/04/2021

VOTES : 29
Pour : 22
Contre : 7
Abstentions : 0

Présenté par Le Maire
A Nangis, le 14/04/2021

Délibéré par le Conseil Municipal réunie en session ordinaire
A Nangis, le 14/04/2021
Les membres de l'assemblée délibérante

LE BOUTER Nolwenn	
LANSELLE Alban	
OUSSET Catherine	Représentée par Mme Rappailles
DUCQ Philippe	
SCHUT Stéphanie	
HAMELIN Serge	
LION Edith	
FAROY Dany	
REGNAULT GALLOIS Chantal	
DE MAIGRET Armand	
NOUGA NOUGA Jules	
HOULIER Fabrice	
PIEUSSERGUES Nathalie	
TENTE MARQUES Luis José	Représenté par M. Ducq
JACKY Valérie	
POIRIER Sylvie	
RAPPAILLES Angélique	
BRUNOT Frédéric	
CIGE Nimca	
CONTENT Cédric	
MARTINET Suzanna	
GÜNER Mahmut	
GALLOCHER Sylvie	Représentée par Mme Lagoutte
BILLOUT Michel	
KHERBACH Mohammed	
TCHIKAYA Guy-Bertrand	
COSSERON Nathalie	
LAGOUTTE Clotilde	
DUROX Aymeric	

Certifié exécutoire par Madame Le Maire Nolwen LEBOUTER, compte tenu de la transmission en sous-préfecture, le 21/04/2021

A NANGIS, le 21/04/2021

(1) Indiquer le "président du conseil d'administration" ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président,...
(2) L'assemblée délibérante étant :

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20210421-2021-AVR-034-DE
Date de télétransmission : 21/04/2021
Date de réception préfecture : 21/04/2021

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20210421-2021-AVR-034-DE
Date de télétransmission : 21/04/2021
Date de réception préfecture : 21/04/2021

Budget Primitif 2021

Budget Communal

2021

Nangis

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20210421-2021-AVR-034-DE
Date de télétransmission : 21/04/2021
Date de réception préfecture : 21/04/2021

Budget primitif 2021

Commune de NANGIS

Le budget 2021 présenté en séance, est un Budget Primitif 2021 sans reprise de résultat de l'exercice N-1.

La reprise sera constatée et affectée lors du vote du Compte Administratif 2020 et de l'approbation du Compte de Gestion 2020.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement s'équilibre comme suit :

DEPENSES

Chapitre 011 Charges à caractères général	2 415 241.71
Chapitre 012 Charges de personnel	7 999 773.00
Chapitre 014 Atténuations de produits	178 145.00
Chapitre 65 Autres charges de gestion courante	1 919 651.16
Chapitre 66 Charges financières	302 868.60
Chapitre 67 Charges exceptionnelles	74 280.00
Chapitre 023 Virement à la section d'investissement	680 000.00
Chapitre 042 Dotations aux amortissements	371 119.40
Total dépenses de fonctionnement	***13 941 078.87***

Le chapitre 011 regroupe l'ensemble des besoins de fonctionnement des services communaux pour 2 415 241.71€

On retrouve pour les grandes lignes :

399 677€ pour les fluides – 126 231€ pour les achats alimentaires – 129 663€ pour les petites fournitures et petits outillages tous service confondus -319 858€ pour les contrats de prestations – 126 400€ pour les petits travaux d'entretien des bâtiments – 166 491€ pour les entretien de voiries -103 080€ pour les entretien de réseaux électriques -172 375€ pour les contrats de maintenances – puis l'ensemble des besoins en fournitures et consommables des services communaux pour assurer un fonctionnement optimal.

Le chapitre 012 reprend l'ensemble des besoins en rémunération personnel.

Le chapitre 014 Reprend les dégrèvements sur la taxe d'habitation pour 14 145€ - 139 000€de fonds de péréquation et 25 000€.

Le chapitre 65 comporte les indemnités et charges à hauteur de 133 585€ - 7 000€ pour les créances à admettre en non-valeur (factures famille non recouvrables) – 121 890€ pour le service incendie – 270 272€ de contributions obligatoires.

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20210421-2021-AVR-034-DE
Date de télétransmission : 21/04/2021
Date de réception préfecture : 21/04/2021

Une prévision de 1 386 904€ de subventions diverses et participations sur les budgets annexes est inscrites au BP, cependant la répartition et le vote formel des subventions interviendra en DM1 lors de la reprise de résultat et le vote du Compte Administratif et du compte de gestion.

Ce, afin d'optimiser les crédits communaux et de couvrir les besoins réels des budgets annexes au plus juste.

C'est pourquoi, l'annexe sur le chapitre 65 et les subventions à versées, n'est pas renseignée sur la maquette budgétaire.

Le chapitre 66 retrace les besoins en frais bancaires et remboursement des intérêts de la dette, ainsi que les intérêts courus non échus ICNE sur emprunts en cours, soit 302 868.60€.

Le chapitre 67 représente 74 280 euros et constitue une prévision d'annulation de titres sur l'exercice N-1 qui est impossible si le chapitre n'est pas ouvert.

Le chapitre 023 représente le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement pour 680 000€, afin de couvrir le remboursement du capital de la dette sur l'exercice courant.

Le chapitre 042 représente 371 119.40€ pour les dotations aux amortissements.

RECETTES

Chapitre 013 Atténuation de charges	398 209.12
Chapitre 70 Produits de services	1 523 951.75
Chapitre 73 Impôts et taxes	9 088 923.00
Chapitre 74 Dotations et participations	2 700 237.00
Chapitre 75 Autres produits de gestion courante	156 125.00
Chapitre 77 Produits exceptionnels	49 800.00
Chapitre 042 Dotations aux amortissements	23 833.00
Total recettes de fonctionnement	***13 941 078.87***

Le chapitre 013 comprend la part de remboursement sur salaire des agents en position de congés maladie, effectuée par la CPAM pour un montant estimé de 398 209.12€.

Le chapitre 70 à hauteur de 1 523 951.75€ représente les produits de redevances des services dont :

13 518.75€ pour les redevances et concessions. 1 510 433€ de recettes de services à la population et au scolaire ainsi que de reversement sur les charges de personnels des budgets annexes.

Le chapitre 73 reprend la fiscalité directe locale à hauteur de 4 884 121€ - 1 880 453 d'attribution de compensation – 1 064 901 de FNGIR (Fonds National de garantie de la région Ile de France) 720 00€ de FSRIF (Fonds de Solidarité de la Région Ile de France) – 125 048€ de Fonds de

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20210421-2021-AVR-034-DE
Date de télétransmission : 21/04/2021
Date de réception préfecture : 21/04/2021

péréquation des ressources communales et intercommunales - 3 600€ de droits de place – 151 000€ de taxe sur la consommation finale d'électricité - 3800€ de redevances des mines – 3 000€ de taxes de séjour – 28 000€ de taxes locales sur la publicité extérieur – 220 000 euros de taxes additionnelles aux droits de mutations.

Le chapitre 74 affiche 2 700 237€ dont :

490 104€ de DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) – 455 719€ de Dotation de Solidarité Rurale – 327 776€ de DSU (Dotation de Solidarité Urbaine) – 38 347€ de DNP (Dotation Nationale de Péréquation) – 33 000€ de FCTVA (récupération du Fond de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée) – 21 000€ pour les autres participations Etat - 1 532€ de subvention de fonctionnement de la région sur les structures de l'enfance – 33 000€ de subvention de fonctionnement départementale sur les structures de l'enfance – 576 147 € de subvention CAF pour le fonctionnement de l'ensemble des structures communales - 421€ en compensation de la perte de la taxe additionnelle – 548 351€ de dotation de compensation de la taxe professionnelle – 14 656€ d'Attribution du fonds départemental ex taxe professionnelle – 13 113€ de compensation des exonérations sur le taxe foncière et 147 071€ de compensation sur l'exonération de la taxe d'habitation.

Le chapitre 75 représente 156 125€ essentiellement liés aux revenus des immeubles (loyers).

Le chapitre 77 représente les produits exceptionnels à hauteur de 49 800€.

Le chapitre 042 représente les dotations aux amortissements à hauteur de 23 833€

SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement s'équilibre comme suit :

DEPENSES

Chapitre 20 Immobilisations incorporelles	239 750.00
RAR Chapitre 20	84 358.65
Chapitre 21 Immobilisations corporelles	2 397 787.00
RAR Chapitre 21	283 191.51
Chapitre 23 Immobilisations en cours	160 000.00
RAR Chapitre 23	195 407.09
Chapitre 16 Emprunts et dettes assimilées	693 147.50
Chapitre 040 Dotations aux amortissements	23 833.00
Total dépenses d'Investissement	***4 077 474.75***

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20210421-2021-AVR-034-DE
Date de télétransmission : 21/04/2021
Date de réception préfecture : 21/04/2021

Le chapitre 20 contient les comptes :

202- Frais liés à l'urbanisme et PLU 3000€

2031- Etudes préalables aux projets d'investissements 156 750€

2051- Concession droits similaires- logiciels et protection informatique 80 000€

Le chapitre 21 contient les comptes :

2121 - Arbres et arbustes 7250€

2128 - Autres agencements d'aménagement 137 950€ dont 21 700€ aires de jeux cours écoles- voirie

21312 - Travaux sur bâtiments scolaires 146 000€

21318 – Travaux sur autres bâtiments dont travaux église 360 550€

2135- Installations générales et agencement sur l'ensemble des bâtiments 109 450.00€

Le projet du parc des sports n'est pas inscrit au Budget Primitif 2021 puisque les études de faisabilité n'ont pas démarrée.

2152 – Travaux de voirie- 779 000€ dont 500 000€ pour le bail de voirie- 108 000€ pour les arrêts de bus et 171 000€ pour autres interventions sur les voiries

21534 – Réseaux d'électrification 100 000€ le projet d'électrification du parc du château est reporté pour le moment.

2158 – Autres installations sur voirie 290 800€ vidéo protection, la subvention DETR ayant été notifiée après le 10 décembre, date de clôture comptable par la trésorerie, les dépenses et recettes de ce projet sont affectées au budget 2021.

21 757 – matériel spécifique de voirie 16 875€

2182 – matériel roulant 111 250€ dont 40 000€ pour un véhicule de police- 71 250€ pour autres véhicules et matériel roulant aux services techniques.

2183 – Matériel de bureau et informatique 178 000€ pour l'ensemble des services..

2184 – Mobilier 18 766.25 pour l'ensemble des services.

2188- Achat de matériel 141 895.75€ dont 15 000€ de matériel informatique – 46 500€ pour la restauration – 18 000 pour les espaces verts et le solde réparti sur l'ensemble des services communaux.

2313 Travaux de constructions 20 000€ sur travaux engagés sur exercices antérieurs

2315 Installations, matériel et outillage 40 000€ sur travaux démarrés sur exercice antérieurs.

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20210421-2021-AVR-034-DE
Date de télétransmission : 21/04/2021
Date de réception préfecture : 21/04/2021

RECETTES

Chapitre 10 Dotations et fonds divers	440 445.00
RAR Chapitre 10	96.48
Chapitre 13 Subvention d'investissement	493 229.00
RAR Chapitre 13	349 124.63
Chapitre 16 Emprunts et dettes assimilées	1 730 960.24
Chapitre 021 Virement de la section de fonctionnement	680 000.00
Chapitre 024 Produits de cessions	12 500.00
Chapitre 040 Dotations aux amortissements	371 119.40
Total recettes d'Investissement	***4 077 474.75***

Le chapitre 10 représente 440 445€ dont 403 545€ de FCTVA et 36 900€ de taxe d'aménagement et 96 .48€ de RAR taxe d'aménagement

Le chapitre 13 représente 493 229€ de subventions dont départementale et régionales

Le chapitre 16 s'élève à 1 730 960.24€ dont 1 125€ de restitution de cautions sur les logements et 1 729 835.24€ d'emprunt d'équilibre de la section

Le chapitre 021 correspond au virement de la section de fonctionnement afin de couvrir la part capital de l'emprunt sur l'exercice.

Le chapitre 024 correspond à la contrepartie d'écriture sur la vente de bien (terrain CHIMIREC)

Le chapitre 040 correspond aux recettes générées par les amortissements.

S'agissant d'un budget primitif sans reprise de résultat, le montant de l'emprunt d'équilibre sera réduit en DM1, lors de l'affectation des résultats du Compte Administratif et l'approbation du Compte de Gestion. Cette inscription est provisoire et ne constitue pas une démarche de contractualisation, d'autant qu'une grande partie du résultat de la section de fonctionnement sera capitalisé au compte 1068 en recettes d'investissement pour autofinancer les projets d'investissements.

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20210421-2021-AVR-034-DE
Date de télétransmission : 21/04/2021
Date de réception préfecture : 21/04/2021